

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : officielles Organ des Schweiz.
Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: - (1936)

Heft: 42

Artikel: Schweizerische Filmexpedition nach dem Fernen Osten

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-733142>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

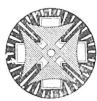
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Schweizer

FILM

Suisse**Offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, Deutsche und Italienische Schweiz.**

Redaktionelle Mitarbeit: Sekretariat des S. L. V.

DIRECTEUR : Jean HENNARD

N° 42

DIRECTION,
RÉDACTION,
ADMINISTRATION :
TERREAUX 27
LAUSANNE
—
TÉLÉPHONE 24.430

Abonnement : 1 an, 6 Fr.
Chèq. post. II 3673
Les abonnements partent
du 1er janvier.

Schweiz. Lichtspieltheater-Verband

DEUTSCHE UND ITALIENISCHE SCHWEIZ

Sekretariat: Theaterstr. 3, ZÜRICH

Protokollauszug

der

Ordentlichen Generalversammlung

von Montag, den 30. März 1936, nachm.

14.30 Uhr in Zürich

Anwesend sind 75 Mitglieder mit 103 Theatern; durch Vollmacht vertreten 7 Mitglieder mit 7 Theatern, Total 82 Mitglieder mit 110 Theatern; 25 stimmgäbige.

1. Präsident Wyler eröffnet um 14.50 Uhr die zahlreich besuchte Versammlung und heisst die Anwesenden namens des Vorstandes herzlich willkommen.

Die Versammlung erklärt sich mit der Reihenfolge der aufgestellten Taktanden stillschweigend einverstanden.

2. Wahl der Stimmenzähler: Als Stimmenzähler werden bestimmt die Herren Kurt Schibli, Zehnder und Zubler.

3. Geschäfts- und Rechnungsbericht pro 1935. Bericht der Rechnungsrevisoren: Nach einem Referat von Hrn. Lang und Verlesung des Revisorenberichtes durch Hrn. Fechter, genehmigt die Versammlung einstimmig den Geschäfts- und Rechnungsbericht pro 1935, sowie den Bericht der Rechnungsrevisoren und erteilt an Vorstand und Sekretär unter bester Verdankung Décharge.

4. Wahl des Vorstandes und des Präsidenten: Auf Antrag von Hrn. Fechter wird Herr Präsident Wyler einstimmig und unter Akklamation zum Ehrenpräsidenten ernannt.

Die heimlich durchgeführte Wahl für den Vorstand ergibt nach zweimaligem Wahlgang die bisherigen Nominierungen. Der Vorstand setzt sich demnach für das Jahr 1936 wiederum aus den Herren Wyler Eberhardt, Rich, Rosenthal, Sutzi, Schulthess, Zaugg, Jenny, Adelmann und Wachtli zusammen.

Zum Präsidenten wird Hr. Georg Eberhardt, Aarau, ernannt.

5. Wahl der Rechnungsrevisoren: Die bisherigen Rechnungsrevisoren, die Herren Fechter und Zubler, werden einstimmig wiedergewählt. Als Ersatzleute werden bestimmt die Herren Stark und Kaufmann.

6. Erneuerung der Handlungsvollmacht an den

Vorstand: Auf Antrag von Hrn. Wyler wird die General-Handlungsvollmacht an den Vorstand bezüglich des Interessen- und Mietvertrages, sowie aller laufenden Geschäfte und im Interesse der Mitglieder und des Gesamtgewerbes liegenden Massnahmen einstimmig erneuert.

7. Statuten-Änderung, neuer Artikel 22bis: Auf Antrag des Vorstandes genehmigt die Versammlung nachstehenden neuen Artikel 22bis:

Ausserordentliche Mitglieder: Als ausserordentliche Mitglieder des Verbandes können Personen und Vereinigungen aufgenommen werden, die kein ständiges Kinotheater betreiben, sich jedoch im Rahmen ihrer besonderen Tätigkeit auch mit der Vorführung von Filmen befassen.

Für die Aufnahme ist der Vorstand allein zuständig, der auch die besonderen Aufnahmedeckungen, sowie die Beiträge von Fall zu Fall festlegt.

Ausserordentliche Mitglieder haben beratende Stimme.

Fachorgane: Die Generalversammlung bevollmächtigt den Vorstand bezüglich der Organisation des Fachorganes, resp. der eventuellen Neuschaffung eines gemeinsamen Organes für alle Verbände die ihm gut dindenden Schritte und Massnahmen zu ergründen.

9. Anträge von Mitgliedern: Zwei Wiederwähgungsanträge betrafen die Eröffnung von Kinoteatern in Nieder-Urnen werden an den Vorstand zurückgewiesen.

Ein Antrag Zahner, Horgen, gegen das Reisegeschäft Leuzinger einschränkende Massnahmen zu ergründen wird mehrheitlich abgewiesen.

Zwei mündliche Anträge Linggi und Schrott, für die Zukunft Monats, resp. Quartalerversammlungen einzuberufen, werden mit grosser Mehrheit abgelehnt.

Eine Anfrage der Herren Schrott und Rieher betreffend Schmalfilmvorführungen wird dahingehend beantwortet, dass gegenwärtig zwischen den drei Verbänden Besprechungen laufen, um eine Regelung dieses Problems zu erreichen.

Da weitere Anträge von Mitgliedern nicht eingegangen sind, schliesst Präsident Wyler um 18.30 Uhr die Versammlung, unter bester Verdankung für das zahlreiche Erscheinen.

Zürich, den 30. März 1936.

Der Protokollführer: Walter LANG.
Der Präsident: Georg EBERHARDT.
Der Sekretär: Joseph LANG.

Le „contingentement“ des films

Sous ce titre, l'on peut lire dans les quotidiens l'article suivant :

La Suisse n'a encore point élaboré de texte, mais dès à présent elle s'achemine vers le contingentement par une étude méthodique des importations de films durant ces quatre dernières années. Pour ce faire, la question sera extrêmement délicate à résoudre, tant du fait de la faible densité numérique de la production suisse, que de la diversité des langues employées dans la Confédération helvétique.

L'Italie, qui possède déjà un système très complet de protection, l'a récemment renforcé. Outre l'obligation pour tous les cinémas italiens de passer au moins 30 % de films nationaux dans leurs programmes, la loi prévoit que les tarifs de location des films nationaux ne devront jamais, pour des films d'égal importance, être inférieurs à ceux demandés pour les bandes importées.

Les Services du commerce extérieur ont communiqué un décret du ministre de l'intérieur de Hongrie, en date du 1er août dernier, qui établit un régime très strict de protection.

Les propriétaires de cinémas sont tenus de passer dans leurs programmes de 10 à 15 % de films hongrois, soit fabriqués directement en Hongrie, soit synchronisés dans le pays.

De grandes facilités d'autorisations sont accordées aux films sonores fabriqués en Hongrie ou synchronisés en langue hongroise, à condition qu'ils aient une longueur de plus de 1200 m.

La partie la plus originale du décret est son article 3, qui stipule que la projection des films étrangers ultérieurement synchronisés en Hongrie peut être refusée si les sont point parfaitement au point de vue de la langue que de la technique de la synchronisation elle-même.

Et si nos confrères étaient au courant de la situation de la cinématographie en Suisse, ils pourraient conclure : "Contingents. Ainsi nos autorités ruineront une industrie qui va déjà très mal et créeront de nombreux chômeurs."

Des actualités suisses...

Dans la Gazette de Lausanne, notre excellent confrère M. Jean Nicollier écrit les lignes suivantes :

Parlons un peu « Actualités », si vous le voulez bien. A plus d'une reprise nous avons déploré le rang de parent pauvre occupé par les événements de Suisse dans la chronique filmée. Voici que cette semaine la direction du Capitole a eu la louable idée de glisser quelques images suisses dans sa revue de la huitaine. « Pathé-Journal » n'en persiste pas moins à faire des siennes. Alors qu'il nous administre à dose massive les prises d'armes de toutes les garnisons de France, les courses de garçons de café, les matches entre livreurs des grands magasins des boulevards et autres hors-d'œuvre sans aucun intérêt, il se borne, en trois mots, à faire annoncer par son speaker la victoire des Suisses sur bob à 4 (Jeux olympiques). Mais il se garde bien de consacrer même un mètre de pellicule à l'équipe victorieuse. En revanche, l'équipe française classée 9ème nous est montrée sous toutes ses faces, elle et son engin aérodynamique. Et ceci n'est qu'un exemple entre beaucoup d'autres. Allons-nous persister à être les gogos de la farce ? Le distributeur de « Pathé-Journal » en Suisse ne fait pas fi des événements helvétiques. Qu'au moins, nos salles de cinéma en aient pour leur argent ! Et le public, donc ?

Nous avons si bien motifs à lever la voix que l'Office du tourisme entreprend, lui aussi, une campagne dans le même sens. M. P. Budry déclare même avoir recueilli de la bouche d'un directeur de cinéma l'avenir qu'il reprendrait le service des actualités indigènes pour peu que le public en de-

mande. Voilà qui est clair ! Certes, nous ne réclamons pas la suppression des « actualités » étrangères qui sont souvent d'une incontestable valeur. Nous voulons simplement un peu d'éclectisme et nous n'entendons pas qu'on nous applique le mot féroce dédié à son pays par Toulet. L...Suisse est un pays où les lauriers produisent des piures.

Nous sommes en partie d'accord avec notre confrère Toulet, reconnaissions que trop souvent — et nous avons pu en juger personnellement — les autorités suisses ou les comités d'organisation de fêtes nient rien pour faciliter les opérateurs d'actualités cinématographiques. Bien au contraire. Un exemple entre plusieurs : au Tour de Suisse, Fox-Morletone voulait envoyer de Berlin sa merveilleuse installation. C'était le plus formidable propagande pour notre pays en général et pour le Tour de Suisse en particulier. Hélas, un incompréhensible répondit qu'il y avait encore quantité de bêtises semblables à relever. Quant aux Jeux d'hiver, où les Suisses ont grâce brillante, sayon heureux que l'on ait été de filmer notre patrouille militaire. Ainsi, elle n'aura pas eu l'occasion d'être siéffée dans les cinémas.

Les éternels retardataires

Un lecteur de notre journal, écrit M. L. S., dans la « Tribune de Genève », se plaint avec raison des gens qui arrivent en retard au cinéma et dérangent de nombreux spectateurs, jusqu'à ce qu'ils aient enfin gagné leurs places.

Ces doléances sont pleinement justifiées, et l'abus est manifeste. Quoi de plus désagréable, dans une salle obscure, que le remue-ménage provoqué par ces fâcheux ? Comme par hasard, les places qu'ils ont choisies sont situées, le plus souvent, de façon que le plus grand nombre de personnes possible soit importuné. Et bien entendu, ces messieurs et ces dames qui font si bon marché des droits d'autrui n'ont en général pas un mot d'excuse. Avec des airs d'ambassadeurs et de duchesses, ils obligent un chaum à se lever et l'on dirait presque à les voir que la projection n'aurait pas dû commencer sans eux !

Les directeurs de cinémas seraient bien avisés en prenant les mesures que la situation comporte et en parquant ces lambins au fond de la salle, jusqu'à l'entracte suivant.

Le triomphe de „Marinella“

Le premier film de Tino Rossi, MARINELLA, vient de remporter un succès triomphal tant au Cinéma Métropole de Lausanne qu'au Caméo de Genève, réalisant des records de recettes. MARINELLA semble devoir être le plus gros succès commercial de la saison.

Dernière heure :**Moïse & Salomon**
Parfumeurs

interprété par Léon Bélérives, Charles Lamy, Albert Préjean, Meg Lemmonier, etc.

Gaspard de Besse

interprété par RAIMU, BERVAL, etc.

Vogue mon cœur

chanté par TINO ROSSI

Jérôme Perreau

interprété par GEORGES MILTON

Le roman d'un jeune homme pauvre

Marie Bell - Pierre Fresnay - André Baugé

Distribué par

Films parlants s.a.
GENÈVE
59 Rue du Stand
Téléphone 41.1627

Wo Marlene Dietrich erscheint

Entgegen allen anderen Gerüchten, wird die Paramount in der Saison 1936-37 drei Marlene Dietrich-Filme herstellen, wovon der erste von Ernst Lubitsch inszeniert wird.

Der zweite Marlene Dietrich-Film wird von Frank Lloyd, dem berühmten Regisseur grosser internationaler Filme in Szene gesetzt.

Der Automat als Kino

In der Halle des Zürcher Hauptbahnhofes, neben dem Auskunftsbüro wurde kürzlich ein Kino-Automat aufgestellt. Bei Einwurf eines 20 Rappen-Stückes zeigt sich dem Besucher ein verhältnismässig reichhaltiges Programm, das wöchentlich wechselt und verspielt, mit den neuesten Ereignissen vertraut zu machen. Gegenwärtig ist der vorjährige Tour de Suisse-Film zu sehen, der die Rennfahrer in den Bergtappen zeigt. Als zweiten Film enthält das Programm « eine Pantherjagd ».

C. CONRADY'S Kino-Kohlen „NORIS-HS“

VOLLKOMMENES
LICHT

GERINGER
ABBRAND

VERKAUF DURCH :

CECE-
GRAPHITWERK A.G.

ZÜRICH
Wehntalerstrasse 600
Telephon 69.122

